

GENDARMERIE NATIONALECompagnie de gendarmerie départementale
de Bonneville**DÉCOUVERTE DE CADAVRE****PROCÈS-VERBAL AUX FINS D'INHUMATION OU DE
CRÉMATION**

COB TANINGES

Code unité	Nmr P. V.	Année	Nmr dossier justice
15414	01249	2019	

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 1

Le vendredi 08 novembre 2019 à 12 heures 00 minute.

Nous soussigné Maréchal des Logis Chef Jérémy HULLOIS, Officier de Police Judiciaire en résidence à SAMOENS

Vu les articles 16 à 19 et 74 du Code de Procédure Pénale.

Vu les articles 81 et 82 du Code Civil.

Nous trouvant au bureau de notre unité à TANINGES 74440, rapportons les opérations suivantes :

Le 07/11/2019 à 11:40

Assisté de MUGNIER Gilles, Médecin généraliste à LES GETS-74-, nous avons constaté le décès de la personne suivante :

Sexe	Nom	Prénom	Validité état-civil
M	AOUZAL	Mohamed	Identité déclarée
Situation de famille	Commune naissance et Code Postal	Pays	INSEE
Célibataire	CASABLANCA	Maroc	
Date naissance	Adresse	Pays	INSEE
06/06/1970	57 rue des chenes	France	42075
Commune résidence et Code Postal	N° de téléphone	Profession	Nationalité
CRAINTILLEUX 42210	N° tph portable	OUVRIER	marocaine
e-mail			Fax

Il résulte du rapport du médecin légiste que cette mort peut être attribuée à : Détresse respiratoire.

Après information et accord de Mme DUMAS, Substitut du procureur de la République près le T.G.I de BONNEVILLE 74130, nous établissons le présent procès verbal.

Le permis d'inhumation (ou de crémation) peut être délivré. Aucune réserve n'a été formulée ni par le médecin, ni par le magistrat.

Le présent procès verbal est transmis à Monsieur l'officier d'état civil à LES GETS 74260.

Dont procès verbal fait et clos à TANINGES 74440, le 08 novembre 2019 à 12 heures 15 minutes.

L'Officier de Police Judiciaire